

IMPORTANT CARTES BLANCHES :

Messieurs les Présidents Juniors et Responsables techniques des clubs vaudois,

Les demandes de cartes blanches pour la saison 2022/2023 doivent nous parvenir avant **le vendredi 1^{er} juillet 2022** afin que les joueurs ou joueuses sollicitant cette autorisation, puissent être qualifié(e)s pour les catégories de jeu d'âge, inférieur à l'année de naissance lors de la prochaine saison.

Pour rappel, la Commission médicale de l'ACVF retient les critères suivants pour l'octroi d'une dérogation carte blanche :

Retard statural de -2DS (Percentile 10) au minimum attesté par un médecin et un retard pondéral.

Un âge osseux au minimum inférieur d'une année à l'âge chronologique.

Pour que la demande du joueur soit prise en compte, il est indispensable que ces 2 critères soient remplis au moment de la demande.

La détermination de l'âge osseux se fait à partir d'une radiographie de la main gauche et doit être attestée par un médecin spécialiste en radiologie ou en endocrinologie. Comme cet examen impose une petite irradiation et une certaine dépense, il ne peut se faire qu'avec l'accord préalable des parents.

IMPORTANT Pour les joueurs ayant déjà fait l'objet d'une dérogation pour la saison écoulée 2021/2022, il n'est pas indispensable de répéter le cliché radiologique, mais il est nécessaire de nous transmettre le document médical de la **COURBE DE CROISSANCE**, la taille actuelle et le poids du sujet, cela, attesté par un médecin spécialiste ou traitant qui sera joint au formulaire ci-joint.

Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède,

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

Klaus Alain

Secrétaire Général